

## Mise à jour pour le module 4 : évaluation comparative (communauté prioritaire)

31 mai 2009

Cette section apparaît au module 4 du guide de candidature; voir tout le module au <http://www.icann.org/fr/topics/new-gtlds/draft-string-contention-clean-18feb09-fr.pdf>. Le module décrit les procédures pour résoudre des conflits liés à la chaîne: formation de cadres pour les conflits, évaluation comparative (communauté prioritaire) et enchères.

Le langage potentiel surligné dans cette section est basé sur les commentaires reçus du public (voir analyse des commentaires publics de la version 2 du guide de candidature) et le travail de développement continu du personnel. Les mises à jour sont:

- Désagrégation des critères. Originellement, chacun des quatre critères de notation couvraient de multiples éléments rendant les interprétations difficiles. La notion de sous-critères a été brièvement introduite dans la version 2 du guide de candidature et ces sous-critères ont été définis en détails tout en gardant la notation maximale pour chaque critère inchangé.
- Clarification des critères. L'importance d'une bonne connexion entre la chaîne et la communauté, tel que souligné dans plusieurs commentaires, est représentée par un langage clarifié et par l'utilisation d'une échelle de notation plus rigoureuse. La formulation de certains critères a été clarifiée et un léger rééquilibrage des critères des «politiques d'enregistrement» a été fait où l'importance d'une adhésion formelle a été réduite en raison des commentaires reçus du public.
- Clarification de noms traités. Le descripteur «communauté prioritaire» a été ajouté au titre du processus d'évaluation comparative. Ceci permet de caractériser plus précisément l'activité qui prend place dans l'évaluation comparative, soit déterminer si une application devrait recevoir priorité sur les autres en raison de ses réclamations communautaires. Ce langage est conforme à celui utilisé dans les avis du GNSO quant à la résolution de conflits de chaîne.
- Ordre des critères. L'ordre des critères a été changé afin de suivre une démarche plus logique à l'intérieur du processus.
- Notation modifiée. Bien que les commentaires liés à la notation -14 sur 16- divergent, la majorité a suggéré une diminution ainsi que des tests afin de vérifier le

fonctionnement des critères en vigueur. Considérant les commentaires et les tests initialement effectués par le personnel et, à la lumière des autres modifications mentionnées ci-haut, en tant que suggestion provisoire, le langage diminue à 13 sur 16. La communauté est invitée à faire son propre scénario afin de tester cette approche et d'offrir ses commentaires. Les commentaires ainsi que des tests supplémentaires effectués par le personnel seront consolidés afin de déterminer si 14 sera conservé dans la version 3 du guide de candidature.

ICANN accueille les commentaires reliés au langage intérim fourni aux présentes. Le langage est pour des fins de discussion seulement et n'a pas encore été incorporé au guide de candidature. Les commentaires seront considérés pour la version 3 du guide devant être publié en septembre 2009. Tel que discuté plus amplement dans l'analyse des commentaires de la version 2 du guide, plusieurs changements inclus au module 4 seront intégrés à la version 3 du guide de candidature.

Ce document a été traduit de l'anglais afin d'atteindre un plus grand public. Si la société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (l'ICANN) s'est efforcée de vérifier l'exactitude de la traduction, l'anglais reste la langue de travail de l'ICANN et l'original de ce document, rédigé en anglais, est le seul texte officiel et faisant autorité.

### 4.2.3 Critères de l'évaluation comparative (communauté prioritaire)

Un comité choisi par le fournisseur de l'évaluation comparative révisera et notera les applications communautaires avec une préférence pour les évaluations comparatives (communauté prioritaire) dans un cadre de conflit en utilisant les quatre critères énumérés ci-dessous.

Une application doit obtenir une note d'au moins 13 points pour prévaloir dans une évaluation comparative (communauté prioritaire). Le résultat sera déterminé selon la procédure décrite à la sous-section 4.2.2.

#### Critère #1: établissement de la communauté (0-4 points)

Un maximum de 4 points est possible quant au critère d'établissement de la communauté et regroupé comme suit :

##### A. Limitation (2)

2	1	0
Une communauté préexistante clairement délimitée et organisée.	Une communauté préexistante clairement délimitée mais qui ne répond pas aux conditions pour une note de 2.	Préexistence et délimitation insuffisantes pour une note de 1.

##### B. Extension (2)

2	1	0
Communauté d'une grosseur ou d'une longévité importante.	Communauté soit d'une grosseur ou d'une longévité importante mais qui ne répond pas aux conditions pour une note	Communauté qui n'est pas d'une grosseur importante et qui ne possède pas de longévité.

2	1	0
---	---	---

de 2.

**Critère #2 : connexion entre la chaîne proposée et la communauté (0-4 points)**

Un maximum de 4 points est possible quant au critère de connexion et regroupé comme suit:

A. Connexion (3)

3	2	0
---	---	---

La chaîne correspond au nom de la communauté ou est une forme courte ou une abréviation bien connue du nom de la communauté.	La chaîne identifie la communauté mais ne se qualifie pas pour une note de 3.	La connexion avec la chaîne ne répond pas aux conditions pour une note de 2.
--	---	--

B. Singularité (1)

1	0
---	---

La chaîne n'a aucune signification autre que l'identification de la communauté.	La chaîne ne répond pas aux conditions pour une note de 1.
---	--

**Critère #3 : politiques d'enregistrement (0-4 points)**

Un maximum de 4 points est possible quant au critère des politiques d'enregistrement et regroupé comme suit :

A. Admissibilité(1)

1	0
---	---

L'admissibilité est restreinte aux membres de la communauté.	Une approche d'admissibilité qui n'est pas restrictive.
--	---



B. Sélection du nom (1)

1	0
Les politiques comprennent des règles pour la sélection d'un nom qui rejoint l'objectif de la communauté.	Les politiques ne répondent pas aux conditions pour une note de 1.

C. Contenu et usage (1)

1	0
Les politiques comprennent des règles visant le contenu et l'usage (pratiques d'enquête, pénalités) avec un cadre d'appel approprié.	Les politiques ne répondent pas aux conditions pour une note de 1.

D. Exécution(1)

1	0
Les politiques incluent des mesures d'exécution spécifiques (procédures d'enquête, pénalité) et offrent un cadre d'appel approprié.	Les politiques ne répondent pas aux conditions pour une note de 1.

**Critère #4 : approbation de la communauté (0-4)**

Un maximum de 4 points est possible quant au critère d'approbation de la communauté et regroupé comme suit:

A. Appui (2)

2	1	0
Le demandeur a documenté les appuis de l'organisme communautaire/institution ou organisation.	Appui documenté d'au moins un groupe pertinent mais insuffisant pour une note de 2.	Preuve insuffisante pour une note de 1.

A. Opposition (2)

2	1	0
Pas d'opposition pertinente.	Opposition valide provenant d'au moins un groupe d'importance.	Forte opposition pertinente.

4.2.3 Critères de l'évaluation comparative (priorité communautaire) (Version démontrant les changements à la version 2 du guide de candidature)

Un comité choisi par le fournisseur de l'évaluation comparative révisera et notera les applications communautaires avec une préférence pour les évaluations comparatives (communauté prioritaire) dans un cadre de conflit en utilisant les quatre critères énumérés ci-dessous.

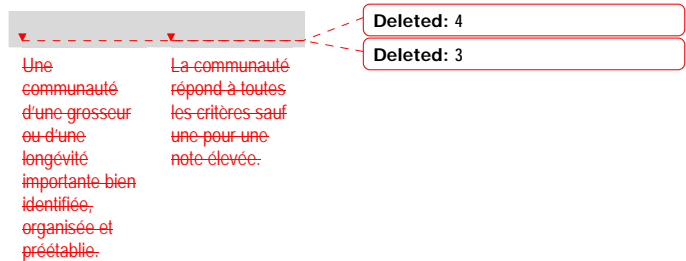
Une application doit obtenir une note d'au moins 13 points pour prévaloir dans une évaluation comparative (priorité communautaire). Le résultat sera déterminé selon la procédure décrite à la sous-section 4.2.2.

Critère #1: établissement de la communauté (0-4 points)

~~Critère #1: connexion entre la chaîne proposée et la communauté~~

Un maximum de 4 points est possible quant au critère d'établissement de la communauté et regroupé comme suit :

A. Limitation (2)



2	1	0
<p><u>Une communauté préexistante bien délimitée et organisée.</u></p> <p>La communauté répond à plus d'une des conditions pour une note élevée mais ne répond pas à plus de deux conditions.</p>	<p><u>Une communauté préexistante bien délimitée et organisée mais qui ne répond pas aux conditions pour une note de 2.</u></p> <p>La communauté répond à plus d'une des conditions pour une note élevée.</p>	<p><u>Préexistence et délimitation insuffisantes pour une note de 1.</u></p> <p>La communauté ne répond pas aux conditions pour une note élevée.</p>

### B. Extension (2)

~~La connexion entre la chaîne et la communauté sera décrite en détails.~~

- ~~Une note de 3 pour une association forte avec la communauté et 0 pour une association insuffisante avec la communauté.~~
- ~~Une note de 1 pour l'absence d'autres communautés à la chaîne i.e. la chaîne est unique à cette communauté et une note de 0 si la chaîne est aussi reconnue comme une étiquette pour d'autres communautés.~~

2	1	0
<p><u>Communauté d'une grosseur ou d'une longévité importante.</u></p>	<p><u>Communauté soit d'une grosseur ou d'une longévité importante mais qui ne répond pas aux conditions pour une note de 2.</u></p>	<p><u>Communauté qui n'est pas d'une grosseur importante et qui ne possède pas de longévité.</u></p>

### Critère #2 : connexion entre la chaîne proposée et la communauté (0-4 points)

Un maximum de 4 points est possible quant au critère de connexion et regroupé comme suit:



### Connexion (3)

#### A. Connexion (3)

	3	2	1	0
La chaîne est fortement associée à la communauté, institution ou autre association pertinente.	La chaîne correspond au nom de la communauté ou est une forme courte ou une abréviation bien connue du nom de la communauté.  La chaîne est clairement associée avec la communauté mais aussi avec d'autres associations..	La chaîne identifie la communauté mais ne se qualifie pas pour une note de 3.  La chaîne est importante pour la communauté, mais a aussi d'autres associations reconnues.	La chaîne même si pertinente pour la communauté a principalement d'autres associations.	La connexion avec la chaîne ne répond pas aux conditions pour une note de 2.  La connexion entre la chaîne et la communauté ne répond pas aux conditions pour une note de 1.

Deleted: Score ... [1]  
Deleted: 1

#### B. Singularité (1)

1	0
La chaîne n'a aucune signification autre que l'identification de la communauté.	La chaîne ne répond pas aux conditions pour une note de 1.

Critère #32 : **Consacré** politiques d'enregistrement

Un maximum de 4 points est possible quant au critère des politiques d'enregistrement et regroupé comme suit :

#### A. Admissibilité (1)

Notes				
			1	0
L'admissibilité est limitée aux membres de la communauté préétablie et	L'admissibilité est principalement pour les membres de la	L'admissibilité est principalement pour les membres de la communauté	L'admissibilité est restreinte aux membres de la communauté. L'admissibilité	Une approche d'admissibilité qui n'est pas restrictive. Les politiques

Deleted: 4  
Deleted: 3  
Deleted: 2

Notes

		1	0
identifiés dans l'application. Les politiques d'enregistrement incluent aussi la sélection de noms et autres conditions reliées à la nature de la chaîne gTLD de la communauté. Les politiques proposées incluent l'exécution de mesures comprenant des procédures d'enquête, pénalités et mécanisme d'appel.	communauté préétablie et identifiés dans l'application et permet aussi à des individus et groupes auparavant impliqués dans la communauté. Les politiques comprennent certains éléments pour une note élevée mais un élément est manquant.	préétablie et identifiés dans l'application et permet aussi à des individus et groupes auparavant impliqués dans la communauté. Les politiques comprennent certains éléments pour une note élevée mais plus d'un élément est manquant.	est encouragée et facilitée pour les membres de la communauté préétablie et identifiés dans l'application et permet aussi à d'autres de s'enregistrer. Les politiques incluent seulement un des éléments pour une note élevée.

- Deleted: 4
- Deleted: 3
- Deleted: 2

En détails, les politiques d'enregistrement seront données :

- Une note de 2 pour une admissibilité. Restreinte aux membres de la communauté, à 0 pour une approche large quant à l'admissibilité.
- Une note de 1 pour les règlements clairs concernant la sélection de noms enregistrés et pertinents pour la communauté et une note de 0 pour l'absence de règlements concernant la sélection de noms et autres conditions pour les noms enregistrés ou règlements qui sont insuffisants ou manquent d'intérêt.
- Une note de 1 pour les mesures d'exécution satisfaisantes et une note de 0 pour l'absence de mesures d'exécution suffisantes.

B. Sélection de nom (1)

1	0
---	---

- Deleted: 1
- Deleted: 1



1	0
Les politiques comprennent des règles pour la sélection d'un nom qui rejoint l'objectif de la communauté.	Les politiques ne répondent pas aux conditions pour une note de 1.

C. Contenu et usage (1)

Deleted: ¶

1	0
Les politiques comprennent des règles visant le contenu et l'usage (pratiques d'enquête, pénalités) avec un cadre d'appel approprié.	Les politiques ne répondent pas aux conditions pour une note de 1.

D. Exécution(1)

1	0
Les politiques incluent des mesures d'exécution spécifiques (procédures d'enquête, pénalité) et offrent un cadre d'appel approprié.	Les politiques ne répondent pas aux conditions pour une note de 1.

ère #3: établissement de communauté

Deleted: Crit

Deleted: ¶

... [2]

En détail, l'établissement de communauté sera donné :

- Une note de 2, pour une communauté préétablie bien identifiée et organisée et 0 pour une communauté à qui il manque une identification claire, une organisation et un historique bien établi.
- Une note de 2 pour une communauté d'une grosseur ou d'une longévité importante et 0 pour une communauté d'une grosseur limitée et avec peu de longévité.

**Critère #4 : approbation de communauté (0-4 points)**

Un maximum de 4 points est possible quant au critère d'approbation de la communauté et regroupé comme suit:

**A. Appui (2)**

	2	1	0	
Appui ou endossement d'une communauté ou institution reconnue ou une application endossée par un membre de l'organisation.	Endossement par la majorité des groupes pertinents mais doute quant à savoir si toute la communauté est en accord.	Le demandeur a documenté les appuis de l'organisme communautaire/institution ou organisation. Endossement de groupes pertinents mais également opposition de la part de groupes importants.	Appui documenté d'au moins un groupe pertinent mais insuffisant pour une note de 2. Endossement de groupes peu pertinents et opposition importante de groupes pertinents.	Preuve insuffisante pour une note de 1. Endossement limité de groupes peu pertinents et forte opposition de groupes importants.

Deleted: Score

Deleted: 4

Deleted: 3

**B. Opposition (2)**

2	1	0
Pas d'opposition pertinente.	Opposition valide provenant d'au moins un groupe d'importance.	Forte opposition pertinente.

En détail, l'approbation de la communauté sera donnée :

- Une note de 2 pour un appui clair et documenté et 0 pour un endossement limité et d'une pertinence douteuse.

- Une note de 2 pour aucune opposition quant à la pertinence, et 0 pour une forte et pertinente opposition.

**Notation**— Un demandeur doit avoir une note d'au moins 14 points pour être déclaré gagnant dans une évaluation comparative. S'il n'y a pas de demandeur avec une notation de 14 points ou plus, il y'aura pas de gagnant spécifique. S'il y a seulement un demandeur avec 14 points ou plus, il sera déclaré gagnant.

Si il y'a plus qu'un demandeur qui possède 14 points ou plus, tous seront déclarés gagnants et le conflit sera résolu selon la procédure décrite à la partie 4.2.2.

~~Suite à l'évaluation comparative, ICANN révisera les résultats et reconfigurera le cadre de conflits au besoin. La même procédure aura lieu pour les conflits impliquant une application communautaire qui a fait choisi une évaluation comparative. S'il n'y a plus aucun demandeur communautaire ayant choisi une évaluation comparative dans le cadre du conflit, les applications qui demeurent participeront à une enchère. Les applications ne possédant plus de conflit procéderont à la délégation.~~

Deleted: ¶

Score

4	3	2	1	0
---	---	---	---	---

Notes

4	3	2	1	0
---	---	---	---	---

Communauté  
préétablie  
clairement  
identifiée,  
organisée et  
d'une grosseur  
ou d'une  
longévité  
importante.

La communauté  
répond à toutes  
les conditions  
sauf une pour  
une note élevée.

La  
communauté  
répond à plus  
d'une condition  
pour une note  
élevée mais ne  
répond pas à  
plus de deux  
conditions.

La  
communauté  
répond à une  
condition pour  
une note  
élevée.

La communauté  
répond à aucuns  
des conditions  
pour une note  
élevée.